

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 126

présenté par
Mme Faure-Muntian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer l'article suivant:**

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes remet chaque année un rapport au Parlement portant sur l'état des lieux de la représentation des femmes dans les filières et métiers des sciences, technologies, ingénieries et mathématiques avec une attention particulière accordée au secteur du numérique. Ce rapport formule des recommandations afin d'améliorer la part des femmes et l'accès à la formation dans ces secteurs. Ces recommandations peuvent faire l'objet d'un débat au Parlement.

S'il le juge nécessaire, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes peut s'appuyer sur l'expertise d'organismes spécialisés dans la rédaction du rapport.

Conformément à ce rapport, le Parlement formule ses objectifs et mandate le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes afin de proposer des outils visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dans ces secteurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les STEM et notamment le numérique sont aujourd'hui au cœur de la transformation de nos sociétés et représentent les métiers du futur.

En 2020, parmi les dix métiers les plus recherchés en France, huit professions sont directement liées aux STEM. Les secteurs concernés regroupent autant des métiers liés à la protection des données qu'à la communication. Néanmoins, les femmes y sont généralement sous-représentées. Elles occupent 18.2% des Comités exécutifs, 44.6% des Conseils d'administration et ne représentent que

27% des codeurs. Plus encore, le secteur du numérique, sur lequel reposent nos sociétés de plus en plus digitalisées, manque de professionnels (Rapport « Les femmes au cœur de l'économie », Janvier 2020). Selon France Stratégie et la Dares, entre 170 000 et 212 000 emplois seront à pourvoir dans le numérique en France jusqu'en 2022. Néanmoins, la part de femmes est systématiquement minoritaire voire nulle dans les formations du numérique, son taux avoisinerait les 20% au maximum (Femmes numérique).

Le rapport introduit dans cet amendement vise à impulser une dynamique d'incitation à l'entrée des femmes dans les STEM via la formation. Cet état des lieux s'inscrit dans la continuité des initiatives menées par le Gouvernement pour la féminisation des filières STEM (Rapport « Les femmes au cœur de l'économie », Loi n°2020-1674) et étend la collecte de données au numérique. Toutefois, des mesures visant les métiers d'avenir se doivent d'être constamment réévaluées afin de s'adapter aux évolutions des secteurs concernés. C'est pourquoi, les recommandations des rapports permettront de redéfinir les objectifs à mesure des avancées constatées.

Cet amendement vise donc à introduire la remise annuelle d'un rapport sur l'état de la représentation des femmes dans les STEM et plus particulièrement le numérique, et à collecter des données annuelles sur la part des femmes en formation dans ces secteurs.